

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7388876201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7388876201>

Cette annonce a été mise en ligne le **20 décembre 2024** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

MONTEMARIA
Société civile
au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 avenue Besnardière, 49100 ANGERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ANGERS du 19/12/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile

Dénomination sociale : MONTEMARIA

Siège social : 14 avenue Besnardière, 49100 ANGERS

Objet social : 1/ l'acquisition, la propriété, la gestion, la cession, l'apport de tous titres ou valeurs mobilières, compte d'instrument financier, contrat de capitalisation et tous placements financiers, notamment des parts de SCPI, en pleine propriété, en usufruit ou en nue-propriété ; le recours à des instruments financiers à terme, à des produits dérivés, à des opérations à découvert ou toutes opérations pouvant être qualifiées de commerciales sont expressément interdites ; 2/ la participation à toute opération financière au sens de l'article L.511-7 I alinéa 3 du Code monétaire et financier avec une entité qu'elle contrôle, y compris la constitution de garantie ou sûreté auprès d'organisme financier y compris au profit de filiales et entreprises liées ; 3/ l'acquisition, la propriété, la gestion, la construction, la détention, l'administration, la prise à bail, l'exploitation par bail ou autrement, le commodat, la mise à disposition gratuite, permanente ou ponctuelle, partielle ou totale de ses locaux à ses associés ou à des tiers, l'affectation en copropriété s'il y a lieu, et la mise en valeur de toute manière même par l'édification de toutes augmentations et constructions nouvelles, et la

disposition dans le cadre d'arbitrages patrimoniaux ayant le caractère civil, tels que la vente ou l'apport en société, l'emprunt, la mise en garantie de tout ou partie d'immeuble et droit immobilier en pleine propriété, en usufruit ou nue-propriété composant son patrimoine et la mise en place de toutes sûretés ou garanties en découlant. La société pourra se porter caution des engagements de ses dirigeants ou associés et affecter tout ou partie de ses actifs en garantie de prêts bancaires accordés à ses associés ou ses dirigeants dès lors qu'une communauté d'intérêts existera entre la société et ses associés ou dirigeants en raison de relations d'affaires ou structurelles et que lesdits engagements ne seront pas contraires à l'intérêt social ; la souscription d'emprunts pour la réalisation des opérations ci-dessus décrites ; la prise de participation dans toute société d'investissement immobilier ; éventuellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; 4/ l'organisation en vue d'en faciliter la gestion et la transmission et afin d'éviter qu'il ne soit livré aux aléas de l'indivision, du patrimoine familial des associés ; 5/ la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés, entreprises ou groupement nouveaux, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds ou d'établissements ; 6/ toutes opérations civiles ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tout autre objet similaire ou connexe ; et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Joaquim DA SILVA TAVARES et Sylvie DA SILVA TAVARES demeurant 14 avenue Besnardière, 49100 ANGERS

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS.

Pour avis

La Gérance

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex